



Les 10 raisons fondamentales pour lesquelles le contournement de Beynac ne doit pas se faire!

1°) **Parce que** ce n'est absolument pas un **projet d'intérêt public majeur**, uniquement *décrété comme tel* par le Conseil départemental, porteur du projet.

2°) **Parce que** c'est un **projet d'une époque révolue**, de **plus de 35 ans**, totalement obsolète, tant en matière d'aménagement du territoire que de prise de conscience environnementale,

3°) **Parce que** la **DUP a été 2 fois retoquée** et qu'à la 3ème tentative, on ignore comment ce projet a pu passer... Mais c'était en 2001, **il y a près de 18 ans**. Depuis, il y a eu l'enquête publique 'Autorisation unique' (AU), au cours de laquelle **plus de 85 %** se sont prononcés « **contre** » ce projet. Et, malgré tout, les commissaires enquêteurs, **par un tour de passe-passe soigneusement orchestré**, ont émis un avis favorable.

Quelles crédibilité, légitimité et légalité a aujourd'hui ce projet ? Aucune !

4°) **Parce que** ce projet de contournement, avec ses 2 ponts sur la Dordogne, son pont-rail en zone inondable, ses 3,5 km de route, aura un **ratio bénéfices/coûts quasi nul** et n'apportera aucun avantage, si ce n'est de balafrer ce site remarquable, de générer, avec des raccordements au réseau routier existant très mal étudiés, des zones accidentogènes, de nuire considérablement aux commerces du bourg hors période estivale et de coûter **plusieurs dizaines de millions d'euros à la collectivité** (un coût que l'on peut raisonnablement chiffrer au double des 32 M€ HT officiellement annoncés, avec les aléas de chantiers et autres imprévus que l'on voit désormais poindre...).

5°) **Parce qu'il existe de très nombreuses alternatives ou solutions innovantes, écologiques et économiques pour encore améliorer la situation sans avoir de nouveaux ponts** : voie douce, en encorbellement, accrochée aux ponts SnCF existants, installation de stations de location de vélos classiques et électriques, mise en place de bio-parkings (estivaux) en entrée et sortie de Beynac et de navettes électriques pour relier les sites touristiques, meilleure valorisation (transport touristique, scolaire, marchandises) de la ligne SnCF ...

6°) **Parce qu'on ne peut se permettre, pour satisfaire un projet mégalo, de saccager un patrimoine** exceptionnel non seulement **environnemental** (Znieff, Natura 2000, cœur de réserve mondiale de biosphère au titre de l'Unesco) et **paysager** (l'une des plus belles boucles de la Dordogne) mais aussi **culturel** (secteur sauvegardé de la *vallée des châteaux*, 5 châteaux dans un rayon de 2 km, plusieurs sites importants d'occupation protohistorique mis *au jour* lors des fouilles archéologiques préventives)

7°) **Parce qu'il s'agit là d'un projet totalement inutile** : rien, aujourd'hui, n'oblige à envisager un tel projet. Sur ses fonds propres, **la municipalité de Beynac** a tout récemment entrepris un élargissement significatif de sa traverse (entre **5,30 et 6,10 m, largeurs constatées par huissier**) et d'importantes mesures de sécurisation et de fluidification ont été réalisées, supprimant désormais toutes difficultés de croisement et tous risques d'engorgements en périodes estivales. **Depuis sa réouverture, la traverse réaménagée ne génère plus de bouchons ! Cette solution répond donc à tous les critères d'impacts, et notamment en ce qui concerne l'économie locale.**

8°) **Parce que toute la procédure administrative d'autorisation de ce projet a été bâtie sur des mensonges et des données erronées** : on a là le montage d'une véritable imposture sur toute la chaîne procédurale. **Tous les avis des instances consultatives ont ainsi été biaisés jusqu'aux dérogations exceptionnelles** obtenues en zone Natura 2000, **en laissant croire qu'aucune autre solution n'était envisageable** et en « contournant » littéralement les règles du Code de l'Environnement (notamment l'article L 411-2 4°).

9°) **Parce que nous venons de dénoncer aux plus hauts niveaux de l'Etat toutes ces irrégularités flagrantes et que nous croyons en une justice indépendante.** Laisser se poursuivre ce projet serait se rendre complice de telles malversations.

10°) **Parce que ce projet est l'exemple même de ce que l'on ne souhaite plus voir : un déni démocratique.** En voulant à tout prix démarrer ce projet *à marche forcée*, sans accepter **le moratoire réclamé par tous** — ministère de la Transition écologique et celui de la Culture, mission CGEDD, ainsi que de nombreux élus et personnalités —, nous avons là, l'illustration parfaite d'un porteur d'un projet non justifié à vouloir mettre la société civile devant le fait accompli. **Comportement ô combien irresponsable !**

**Stopper là les travaux de terrassements déjà engagés
coutera beaucoup moins cher et aura beaucoup
moins d'impacts que de s'obstiner à mener à terme
un tel projet !**